

Bonheur de Printemps



Infos Pommeritaines Mai 2017

JARDIN D'HORTENCE

Animation au Jardin d'Hortence, le **samedi 27 mai de 10 h à 18 h**.
Visite du site « production », vente de fleurs, restauration rapide. Exposition de voitures anciennes.

VENT DE CREATION

Festival 25 créateurs « Art et Mode » les **3, 4 et 5 juin**
de 10 h à 19 h

Manoir du Cosquer à Pommerit-Jaudy

Exposition de vieilles voitures. Restauration sur place. Entrée libre.

INFOS MAIRIE

- **Conseil Municipal** : il aura lieu le lundi 22 mai à 20 heures.
- **Mairie** : elle sera fermée le vendredi 26 Mai.
- **Port du casque obligatoire pour les enfants** : il est obligatoire, à partir du 22 mars 2017, que les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de douze ans portent en circulation un casque attaché et conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés, en cas de non-port de casque par ces derniers, par une amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe (135 euros). En cas d'accident, les encadrants pourront voir leur responsabilité engagée et être passibles de sanctions administratives. Le port d'un casque par les encadrants permettra aux mineurs de bien assimiler l'importance de cette précaution. Nous avons reçu des demandes concernant cette obligation hors de la voie publique (cours d'écoles, périscolaire). Le code de la route n'a vocation à ne s'appliquer qu'aux voies publiques et ouvertes à la

**S
O
R
T
I
R**

circulation. Cependant, et même si ce n'est pas obligatoire, lorsqu'il s'agit de public de cet âge dans des enceintes qui les accueillent habituellement il y a lieu de fortement conseiller le port du casque. Un juge pourrait retenir une faute non intentionnelle en cas d'accident et de blessures sans pour autant que les gendarmes puissent relever l'infraction au regard du code de la route.

- **Cérémonie du 8 mai** : Départ de la mairie à 11 heures 30, suivie de la cérémonie aux monuments. Un pot de l'amitié sera servi à la mairie.
- **Recensement Militaire** : les personnes nées (fille et garçon) en avril, mai et juin 2001 doivent se faire recenser au secrétariat de la Mairie. Apporter le livret de famille.
- **Financement des voyages scolaires pour les jeunes, habitant Pommerit-Jaudy** : elle sera calculée à hauteur de 25% du coût du voyage et plafonnée à 100 euros, sera versée sur demande de la famille à chaque cursus scolaire (une fois en primaire, une fois au collège et une fois au lycée). Cette somme sera désormais versée à la famille après le voyage sur présentation d'un justificatif remis par l'école.
- **Fête du Lycée de Pommerit** : le lycée ouvre ses portes le **jeudi 25 mai** avec plusieurs animations.
- **Croix Rouge** : formation 1^{er} secours (PSC1) à la mairie. S'adresser à Claude LECONTE au 07.83.45.03.24.
- **Transport scolaire** : de nombreux élèves empruntent le car pour se rendre à l'école. Le Conseil Départemental prépare la rentrée scolaire de 2017/2018. Les parents qui ont des suggestions, des remarques, des adaptations de circuits peuvent le faire **jusqu'au 15 juin** en Mairie. De plus, les itinéraires, horaires et points d'arrêts sont disponibles en appelant le 0810.22.22.22 soit sur le site Internet www.cotesdarmor.fr rubrique « transports ».
- **Containers à ordures** : de nouveaux containers enterrés sont à votre disposition près de la salle des fêtes. Les containers derrière le presbytère, vont être supprimés prochainement. Le container à vêtement sera installé près des containers près de la salle des fêtes. Chacun aura à cœur de laisser propre cet espace.
- **Horaires de tonte** :

En semaine	8 h -19 h
Le samedi	9 h – 12 h et de 15 h- 19 h
Le dimanche	10 h -12 h
Les jours fériés	10 h -12 h

ELECTIONS

Calendrier :

- 2^{ème} tour pour les Présidentielles : le dimanche 7 mai de 8 h à 19 h
- Elections législatives : dimanche 11 et 18 juin

Rappel : vous avez reçu dernièrement une nouvelle carte d'électeur. Nous vous invitons à supprimer l'ancienne et à utiliser la nouvelle.

La pièce d'identité est obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants. Cette pièce est obligatoirement munie d'une photo, soit : carte d'identité, passeport, carte d'identité d'élu local avec photographie (délivrée par le Président d'une assemblée parlementaire), carte vitale avec photographie, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la Sté nationale des



chemins de fer, permis de conduire, permis de chasser avec photo, délivré par le représentant de l'Etat, livret de circulation, délivré par le Préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa de l'article 138 du code de procédure pénale. Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

BUDGET PRIMITIF 2017



1. **Fonctionnement** : le budget s'équilibre à la somme de **1 041 700 €**.

DEPENSES

Principaux postes :

Charges à caractère général	249 120 €
Charges à caractère personnel et frais assimilés	363 600 €
Autres charges de gestion	98 300 €
Charges financières	2 650 €
Dotations aux amortissements	12 000 €
Dépenses imprévues	15 000 €
Versement à la section d'amortissement	312 880 €

RECETTES

Principaux postes :

Produits des services et ventes diverses	46 200 €
Impôts et taxes	397 000 €
Dotations, subventions	511 000 €
Autres produits de gestion	82 000 €
Autres produits	5 500 €

2. **Investissement** : le budget s'équilibre à la somme de **1 495 465.03 €**.

Les investissements les plus importants

Réhabilitation de la cantine et isolation de la salle des fêtes	195 000 €
Construction d'une nouvelle classe (2 salles)	183 000 €
Construction d'un boulodrome	110 000 €
Programme de voirie « Rue de la Mairie », entrée du Lycée et quartier du Presbytère	231 700 €
Aménagement Lotissement du Rest	437 500 €
Acquisition de terrain pour faire un lotissement	55 000 €
Acquisitions diverses et matériel	62 000 €
Participation à l'achat de la maison médicale et rénovation de la caserne des Pompiers de Ponthieux	48 200 €

Les dépenses sont couvertes par notre capacité d'autofinancement, les subventions, les dotations et un emprunt de 300 000 euros. Notre dernier emprunt date de 2003.



Situation financière de Pommerit-Jaudy : budget 2016

Population communale : 1 248 habitants
 Population totale : 1 729 habitants
 Catégorie démographique : de 500 à 1 999 habitants
 Situation à partir de budget primitif 2016



Produits de fonctionnement

	<i>Communes de 500 à 1 999 habitants : moyenne en € par habitant</i>				
	Montant €	Pommerit	Départ.	Région	National
Total des produits de fonctionnement	1 101 171	637	792	755	744
Dont impôts locaux	259 037	150	308	307	301
Dotation globale fonctionnement Plus rentrées diverses	524 180	303	223	183	145

Nous pouvons constater deux choses : les recettes de fonctionnement sont moindres que pour les autres communes au niveau du département, de la région et du national. Cette différence s'explique en partie par le niveau des impôts locaux qui est la moitié plus faible que pour les autres communes. Notre bonne DGF atténue un peu cette différence.

Charges de fonctionnement

	<i>Communes de 500 à 1 999 habitants : moyenne en € par habitant</i>				
	Montant €	Pommerit	Départ.	Région	National
Charges réelles	730 935	423	603	578	597
Dont charges de personnel	345 165	200	302	267	268
Achat et charges externes	245 853	142	170	168	186
Charges financières	3 037	2	25	22	21
Capacité d'autofinancement	370 236	214	189	177	147

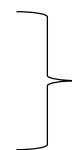
Nous constatons que nous dégageons une capacité d'autofinancement bien supérieure aux autres collectivités. Ceci peut s'expliquer par des charges de personnel bien inférieures aux autres communes et par des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Nous sommes aussi très peu endettés (voir les chiffres ci-dessus).



Dette

Encours total de la dette au 31 décembre.

- Pour Pommerit : 45 euros par habitant
- Communes du département : 687 euros par habitant
- Communes des régions : 651 euros par habitant
- Commune nationale : 581 euros par habitant



Coût par habitant des communes de la taille de Pommerit, au niveau départemental, régional et en France

En investissement, nous sommes actuellement sur des gros chantiers : école, cantine, lotissement du Rest, prochainement Kerdrez. Nous devons donc rester rigoureux, pour poursuivre nos objectifs sans augmenter les impôts locaux

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DES 3 ET 24 AVRIL

- Demande de prêt : trois banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne. C'est cette dernière qui a proposé les meilleures conditions. Prêt de 300 000 euros sur 12 ans. Emprunt à taux constant : 1.07 %
- Maison médicale : rachat de la maison médicale par les 6 communes du Pays Rochois. Les loyers couvriront l'investissement.
- Travaux : accord pour l'entretien de l'ensemble de l'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Energie. Coût pour la commune : 2 940 euros
- Achat tracteur : nous allons remplacer le petit tracteur qui a 32 ans par un tracteur d'occasion qui a 35 heures. Coût : 12529 euros. Pour un neuf, il faut compter environ 18 000 euros.
- Poissonnier : accord du conseil municipal pour donner un emplacement pour le camion d'un poissonnier. Projet pour 2018.

Un beau jardin sans pesticides, c'est possible !

Bienvenue dans mon jardin en Bretagne : Poussez les portes d'un jardin amateur entretenu sans pesticides, pour découvrir les solutions de jardinage au naturel ! Samedi 10 et dimanche 11 juin 2017, il y a forcément des jardiniers amateurs près de chez vous pour échanger des solutions de jardinage respectueux de l'environnement, limitant la pollution de l'eau et la production de déchets verts.

Bienvenue dans mon jardin en Bretagne, c'est tous les deux ans des acteurs du tourisme et de l'environnement* qui se mobilisent et accompagnent des jardiniers amateurs dans l'ouverture de leur jardin.

Des jardins à visiter et des jardiniers à rencontrer !

Perte de biodiversité, problèmes de santé publique... Nombreux sont les jardiniers qui s'engagent dans une démarche « zéro pesticides ». L'opération invite les curieux à aller à leur rencontre dans les jardins proches de chez eux. Comment lutter contre les pucerons dans ses rosiers ? Comment entretenir ses allées sans désherbant ? Comment favoriser la biodiversité à

l'échelle de mon jardin ? Des questions qui trouveront réponses dans les jardins les 10 et 11 juin 2017 ! Toutes les informations, la carte des jardins géo-localisés, les horaires d'ouverture et les animations dès le mois de mai sur : www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org. Pour rappel, les jardiniers ouvrent leur espace privé, merci de respecter les lieux et les horaires d'ouverture (variables pour chaque jardin).

Informations pratiques : Entrée gratuite, ouverture samedi 10 et/ou dimanche 11 juin 2017. La liste des jardins sur www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org avec les adresses, les horaires d'ouverture, les spécificités et les animations proposées, ou par téléphone : 02 99 30 61 28. Permanences téléphoniques au 02 99 30 61 28 du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h. Permanences exceptionnelles samedi 10 juin (9h-17h) et dimanche 11 juin (9h-16h).

LES BLES D'OR

Goûter, le mercredi 3 mai à partir de 14 heures.

MESSES

- Dimanche 7 mai : 11 h Pardon de Mantallot
- Dimanche 14 mai : 11 h à Mantallot
- Dimanche 21 mai : pas de messe, Pardon de Saint-Yves
- Dimanche 28 mai : 11 h à Pommerit



NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE LANNION : CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'objèterie de Buhulien est composée de trois espaces : une déchèterie, une recyclerie et une plateforme de stockage bois. Alors que la déchèterie vient tout juste d'ouvrir, la recyclerie ouvrira en septembre. L'ensemble de ces services constitue une déchèterie où la présence d'une recyclerie vient donner une nouvelle dimension aux objets. Désormais, l'accent est mis sur la valorisation et le réemploi des objets.

L'Objèterie = déchèterie + recyclerie : La déchèterie de Buhulien remplace la déchèterie du Faou. Elle comprend une aire de dépôt extérieure pour les déchets végétaux et les gravats, des espaces composteurs et paillage, mais aussi des jardins pédagogiques. Un espace couvert accueille les flux de déchets classiques : encombrants, bois, ferraille, carton brun, plâtre, verre, déchets dangereux, etc.

La partie recyclerie de l'objèterie ouvrira en septembre. Elle comprendra un local de dépôt des objets pour le réemploi, un atelier de réparation et des espaces pédagogiques. Des animations seront faites par les acteurs de l'économie sociale et solidaire locale et les partenaires de LTC (SMITRED, Amisep Kerlann, Régie de quartier, Fab Lab, etc.).

Pour présenter aux habitants cette nouvelle déchèterie, deux journées portes ouvertes sont organisées le samedi 6 mai et le mercredi 21 juin. Au programme : par la régie de quartier : information et sensibilisation sur le compostage, présentation de l'architecture du jardin pédagogique, ateliers pédagogiques sur l'aménagement du jardin ; par l'Amisep Kerlann : activités de la P'tite Boutique et action de remobilisation ; exposition de meubles rénovés et objets collectés ; atelier de rénovation et de restauration. Gratuit. Ouvert à tous.